

L'influenza aviaire : Échec des politiques de prévention

Pour la quatrième fois en 6 ans, une épizootie d'influenza aviaire, virus H5N8 hautement pathogène, est hors de contrôle en France et selon la DGAL c'est une situation inédite, le délai d'incubation du virus, plus long, retardant sa détection et exceptionnelle du fait notamment de vent violent venant du sud favorisant la propagation du virus.

Depuis le début du mois d'août 2021, de nombreux foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont été détectés dans la faune sauvage ou dans des élevages en Europe. La France n'est pas épargnée. Un premier foyer est déclaré le 26 novembre dans un élevage du Nord. Le 16 décembre, un nouveau de type H5N1 est confirmé dans un élevage de canards dans le Gers, puis plusieurs départements du Sud-ouest. Fin décembre, la grippe aviaire avait déjà entraîné l'abattage d'environ 650 000 volailles en un mois.

L'épizootie s'est étendue en Vendée où la situation est désormais des plus préoccupante, d'autant qu'elle remonte vers le nord du département, principalement en Loire-Atlantique. Elle menace désormais la Bretagne. Or, cette région et les Pays de la Loire sont les deux qui concentrent plus de la moitié de la production française de volailles. La filière pèse près de 2 milliards d'euros.

En date du 14 avril 2022, la France compte 1 278 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Les abattages se situent autour de 13 millions de volailles, mais difficile d'avoir le chiffre exact. L'ensemble de la filière est en grande difficulté avec des pertes économiques phénoménales selon la FNSEA. Il n'est plus question de stratégie sanitaire... Il faut désormais circonscrire l'incendie.

La transmission de l'influenza aviaire des oiseaux aux humains est généralement sporadique et se produit dans un contexte bien spécifique. Seulement les personnes en contact étroit et répété avec des oiseaux infectés ou des environnements lourdement contaminés courent le risque d'attraper l'influenza aviaire selon l'organisation mondiale de la santé animale (OIE). Une fois de plus, les leçons des précédentes crises n'ont pas été retenues : les services de l'État sont débordés, le manque de moyens est manifeste, les agents sont surmenés et fatigués d'éteindre les incendies. L'appel au volontariat à ses limites et les moyens d'ajustement prévus ne peuvent suffire face à des crises qui sont devenues le quotidien des agents. Le ministère, sous prétexte de décentralisation, se désengage de ses missions en confiant au préfet une partie de la gestion de la crise, les effectifs actuels ne permettant plus de les gérer.

À l'avenir, l'Etat devra prendre ses responsabilités et organiser la filière en réduisant la densité des élevages, en favorisant l'installation de petites structures, en rapprochant les lieux de naissance et d'engraissement et en créant des abattoirs locaux.

Toutes ces mesures contribueraient également au bien-être animal, qui est une des préoccupations majeures du consommateur.